

Avis du Délégué général aux droits de l'enfant relatif aux inégalités et urgences éducatives en Fédération Wallonie-Bruxelles

Date : 15/10/2025

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école, qui devrait être le garant du droit fondamental au développement et à l'épanouissement pour chaque enfant, se trouve confrontée à des défis majeurs. Les données récentes, notamment celles de l'enquête PISA 2022 et les remontées des acteurs de terrain, révèlent une fracture persistante qui compromet l'égalité des chances.

Le Délégué général aux droits de l'enfant tient à mettre en lumière, à minima, plusieurs constats alarmants :

- un taux de redoublement excessif, des inégalités sociales et économiques qui se creusent (frais de scolarité, accès aux services),
- un climat scolaire préoccupant (harcèlement, absentéisme, exclusions),
- des dysfonctionnements dans l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques et des réformes structurelles potentiellement préjudiciables.

Face à ces réalités, il est urgent d'agir. L'objectif de cet avis est de formuler des recommandations précises et concrètes, en vue de garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant soit placé au cœur des politiques éducatives. Nous appelons à une mobilisation collective pour construire un système éducatif qui soit véritablement juste, inclusif et protecteur pour tous.

Constats généraux

L'éducation, conformément à l'article 29 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), a pour vocation de permettre le développement harmonieux de la personnalité et des talents de chaque enfant et de le préparer à une vie adulte responsable, dans le respect des droits humains, des valeurs culturelles et sociales et des principes de tolérance, d'égalité et de paix. L'école ne peut se réduire à la transmission de savoirs. Elle doit aussi former des citoyens libres, égaux et solidaires. Pourtant, les constats récents montrent qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles ce droit fondamental reste inégalement garanti.

Les données issues de l'enquête PISA 2022 sont alarmantes. Selon l'étude, le redoublement en Fédération Wallonie-Bruxelles est un facteur d'inégalité scolaire, avec des taux de retard

scolaire plus élevés chez les élèves issus de milieux socio-économiquement défavorisés. Les taux de redoublement dans l'enseignement secondaire, en forte baisse en 2020-2021 sous l'effet de la crise sanitaire, sont repartis à la hausse, atteignant 11,8 % en 2022-2023 et jusqu'à 16,6 % en troisième secondaire. Le phénomène touche davantage l'enseignement qualifiant, avec des taux plus élevés en technique de qualification en 3^e et 4^e années, et en filières professionnelles en 5^e et 6^e années

Les enfants à besoins spécifiques, en particulier les enfants atteints d'un trouble du spectre autistique, rencontrent encore de grandes difficultés pour accéder à un diagnostic rapide, les délais dépassant fréquemment un an, ce qui entraîne parfois des exclusions temporaires ou des orientations précipitées vers le spécialisé. Dans certaines situations, des enfants doivent rester à domicile faute de place.

Le poids financier de la scolarité reste important (frais de garderie, fournitures, voyages scolaires, matériel numérique). Ces dépenses affectent de nombreuses familles précarisées mais touchent également les classes moyennes qui ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies rappelle que la gratuité scolaire ne se limite pas à l'accès à l'enseignement mais comprend aussi les fournitures, les repas et les services de base, et a recommandé à la Belgique de supprimer les frais de scolarité dans toutes les régions. En Fédération Wallonie-Bruxelles, un budget de plus de 110 millions d'euros est consacré aux dispositifs de gratuité, mais ceux-ci restent partiels. L'absence de repas gratuits à midi, notamment dans le fondamental, contribue aux inégalités, alors que leur généralisation améliorerait la santé, la concentration et la réussite des élèves. Le coût des voyages scolaires demeure une barrière, d'où la nécessité d'un plafonnement strict pour les rendre accessibles à tous.

Problématiques identifiées

Le climat scolaire reste préoccupant. Près d'un élève sur cinq est victime de harcèlement ou de cyberharcèlement, le décrochage concerne environ 8,6 % des élèves en Wallonie et 7,4 % à Bruxelles (1), l'absentéisme persiste et les exclusions, y compris à un âge précoce, augmentent. Les 500 jeunes rencontrés par le Délégué général et les services AMO (Droit des jeunes, CIAJ, SDJ et CLAJ) à la suite de la représentation théâtrale « Kevin » en novembre 2024, expriment un fort désir de changement (2). Ils dénoncent les discriminations liées à l'origine, au genre, à l'apparence ou au statut social, et réclament une école plus inclusive. La stigmatisation des filières professionnelles reste ancrée, alors même que ces voies répondent à des besoins essentiels de la société et mobilisent des compétences spécifiques.

Face à ces réalités, la prévention et la lutte contre le harcèlement doivent être renforcées. La procédure obligatoire de signalement et de prise en charge, en vigueur depuis août 2024 constitue une avancée, mais elle doit s'accompagner d'une formation systématique des enseignants, éducateurs et autres professionnels encadrant des jeunes. Les recommandations du Réseau Prévention Harcèlement prévoient un travail à plusieurs niveaux (3) :

- instaurer un cadre clair et respectueux,
- développer les compétences socio-émotionnelles,
- comprendre les mécanismes du harcèlement
- intervenir avec des méthodes éprouvées comme la préoccupation partagée ou le programme KiVa (4).

L'accompagnement personnalisé est insuffisant, en raison notamment de classes surchargées. Bien que des plafonds aient été fixés par décret (5), les dispositifs existants sont sous-utilisés. Les élèves demandent plus de soutien individuel, des classes moins nombreuses et un meilleur accès aux activités extra-scolaires, essentielles pour réduire le stress et favoriser l'épanouissement.

L'enseignement spécialisé, qui concerne près de 40 000 élèves, fait face à des enjeux spécifiques. L'avant-projet de décret sur l'inclusion, attendu pour 2026-2027, prévoit que l'orientation vers le spécialisé ne puisse intervenir qu'après la mise en place d'aménagements raisonnables dans l'ordinaire. Pourtant, la transition vers une école inclusive reste lente et incomplète. Le transport scolaire illustre les défaillances : en Région wallonne, 6,4 % des élèves effectuent des trajets quotidiens de plus de trois heures (6). Cette situation doit être considérée comme une véritable maltraitance institutionnelle.

Le manque de places dans certaines filières et l'absence de garderies adaptées aggravent les difficultés des familles. Les équipes éducatives manquent de personnel formé, et les besoins en accompagnement multidisciplinaire dépassent largement l'offre actuelle.

Une réforme des centres psycho-médico-sociaux (PMS) est en cours en Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une mise en œuvre prévue pour 2028-2029. Elle vise à clarifier leurs missions et à renforcer leur rôle, notamment en matière de santé mentale et de coordination avec d'autres services. Cependant, un avant-projet de décret-programme, examiné en 2025, suscite de vives inquiétudes chez les professionnels des PMS spécialisés. Ce texte prévoit le transfert de 39 équivalents temps plein de ces centres spécialisés vers les centres PMS ordinaires. Les professionnels rencontrés par le Délégué général redoutent que cette mesure, qui pourrait entraîner la perte de jusqu'à 40 % de leur personnel, compromette la qualité de

l'accompagnement des élèves les plus vulnérables. Pourtant, le travail des PMS spécialisés ne se limite pas aux enfants, il inclut aussi le soutien aux familles et aux fratries confrontées au handicap, aux troubles du développement ou à des problèmes de santé mentale. En parallèle, des fusions entre les services PMS et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) seraient envisagées au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Cette centralisation potentielle fait craindre aux professionnels une perte de proximité, une dilution des missions de prévention et une incompatibilité avec les réalités de terrain. De plus, le débat fédéral sur une possible levée du secret professionnel crée une tension supplémentaire, menaçant la relation de confiance essentielle avec les enfants et leurs familles.

La question des infrastructures sanitaires à l'école reste un angle mort des politiques éducatives. Dans le secondaire, l'accès aux toilettes est souvent restreint ou soumis à autorisation, poussant les élèves à se retenir, à éviter de boire ou à fuir des sanitaires insalubres ou insécurisants. Les conséquences sur la santé sont directes (infections urinaires, déshydratation, troubles menstruels, douleurs abdominales). Le manque d'intimité, d'entretien et d'accessibilité décourage l'usage de ces installations. Améliorer les toilettes scolaires n'est pas un détail technique mais une mesure de dignité, de santé publique et d'égalité de traitement.

Recommandations du Délégué général

▪ **Renforcer la gratuité scolaire**

Les frais de scolarité restent une barrière pour de nombreuses familles. Il faut élargir les dispositifs de gratuité pour couvrir les fournitures, les repas, et les activités extrascolaires. La généralisation des repas gratuits à midi dans l'enseignement fondamental doit être une priorité pour améliorer la santé et la concentration des élèves.

▪ **Plafonner les frais de voyages scolaires**

Le coût des voyages scolaires est une source d'inégalité. Il faut instaurer un plafonnement strict pour s'assurer que ces activités soient accessibles à tous les élèves, sans discrimination économique.

- **Intensifier la lutte contre le harcèlement**

La procédure obligatoire de signalement, en vigueur depuis août 2024, est une avancée, mais elle ne suffit pas. Il faut l'accompagner d'une formation systématique pour les enseignants et les éducateurs sur les méthodes de prévention et de prise en charge.

- **Améliorer les infrastructures sanitaires**

La dignité et la santé des élèves passent par l'accès à des installations sanitaires dignes. Il faut s'assurer que chaque établissement dispose de toilettes en nombre suffisant, propres et accessibles. La mise en place de politiques de gestion respectueuses de l'intimité et des besoins des élèves, notamment des jeunes filles, est fondamentale.

- **Réduire les temps de transport**

Les longs trajets quotidiens pour les élèves de l'enseignement spécialisé sont inacceptables. Une révision urgente du système de transport scolaire est nécessaire pour garantir un service sûr, rapide et respectueux du bien-être de chaque enfant.

- **Réduire le redoublement et l'échec scolaire**

Il est impératif de repenser en profondeur la politique de redoublement. Il faut privilégier les dispositifs de remédiation et d'accompagnement personnalisé pour soutenir les élèves dès les premières difficultés, et renforcer les compétences des enseignants pour la différenciation pédagogique.

- **Encourager la mixité et l'inclusion**

Des mesures incitatives pour favoriser la mixité sociale et scolaire, notamment en valorisant les filières techniques et professionnelles et en luttant contre la stigmatisation, doivent être mises en place. L'école doit devenir un véritable moteur d'inclusion pour les élèves à besoins spécifiques. Il faut accélérer la mise en place d'aménagements raisonnables et réduire les délais de diagnostic pour les troubles du spectre de l'autisme, afin d'éviter les orientations précipitées vers l'enseignement spécialisé.

- **Maintenir la stabilité des services PMS**

Il est crucial de geler le transfert des 39 équivalents temps plein des centres PMS spécialisés vers les centres PMS ordinaires jusqu'à la mise en place d'une réforme

globale et concertée. Il faut garantir que le travail spécialisé auprès des enfants vulnérables et de leurs familles ne soit pas compromis par des restructurations centralisatrices. Le secret professionnel doit être préservé.

- **Réduire la taille des classes**

Un plafonnement strict du nombre d'élèves par classe doit être instauré pour permettre un accompagnement individualisé.

L'école en Fédération Wallonie-Bruxelles doit redevenir un lieu où chaque enfant, quel que soit son parcours, son origine ou sa situation, trouve les mêmes chances de réussir et de s'épanouir. Les réformes et choix budgétaires à venir doivent placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur de toutes les décisions, en associant pleinement les jeunes et leurs familles à la construction d'un système éducatif juste, inclusif et bienveillant.

UNE QUESTION / DEMANDE D'INTERVIEW ?

Pour le Délégué général aux droits de l'enfant :

Pierre Tarnion – Responsable communication

pierre.tarnion@cfwb.be

02 223 36 99

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



SOURCES

- (1) Statbel, "Décrochage scolaire en hausse", mars 2025. Chiffres de 2024.
<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/decrochage-scolaire-en-hausse>
- (2) https://www.defenseurdesenfants.be/sites/default/files/2025-04/final_pedlg-kevin.pdf
- (3) <https://drive.google.com/file/d/1BQ-i7XbH5dgDh4KqU1JHzetEAU0YdFdc/view>
- (4) <https://belgique.kivaprogram.net/>
- (5) https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/52540_000.pdf
- (6) <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&iddoc=124644>